

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 070-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.248

Déposée le: 05.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Trüssel (Trimstein, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 19.03.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Déconstruction de la centrale de Mühleberg: coût pour le canton

Certains des chiffres rendus publics lors de la conférence de presse du 3 mars 2015 concernant la mise à l'arrêt de la centrale de Mühleberg soulèvent des questions auxquelles, de prime abord, il n'est pas facile de répondre.

D'emblée, il faut louer la transparence dont font preuve le Conseil-exécutif et BKW dans leur politique d'information. La fermeture de la centrale préoccupant ou intéressant tous les pans de la population, il est indubitablement nécessaire de donner des réponses précises sur les grandes questions.

D'après les informations diffusées, le démantèlement de la centrale sera financé par le Fonds de désaffectation, la moitié du coût estimé à 800 millions de francs étant à la charge de l'exploitante.

On part du principe qu'à partir de 2019, 200 personnes environ seront occupées pendant 15 ans à la déconstruction des installations : dans un premier temps, le personnel de BKW, qui devra être recyclé à cette fin, puis, plus les travaux progresseront, de plus en plus de personnel externe.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Les salaires du personnel de BKW sont-ils compris dans les 800 millions ou viennent-ils s'ajouter au coût de la déconstruction ?
2. Sur 15 ans, les salaires de 200 personnes représentent 500 à 600 millions de francs. Ce qui signifie qu'il reste 200 à 300 millions pour les excavateurs, les spécialistes, l'évacuation des déchets, etc. Cette somme suffit-elle pour démanteler la centrale ou le canton s'expose-t-il à de gros risques financiers ?
3. BKW peut-elle externaliser les risques dans une filiale qu'elle liquidera si nécessaire ?
4. Qui en définitive assumera les coûts si l'hypothèse émise au chiffre 3 pouvait se réaliser ?
5. Serait-il utile de réclamer des provisions plus élevées de la part de BKW pour minimiser les risques ?
6. A-t-on des chiffres empiriques concernant la déconstruction d'une centrale comparable à celle de Mühleberg ?
7. A-t-on envisagé de conserver des vestiges de la centrale en guise de témoignage d'une époque ou de rappel des dangers du nucléaire ?

Motivation de l'urgence :

Les risques sont élevés et la planification doit être certaine pour le canton qui est propriétaire de la centrale.